

concert avec les moyennes puissances qui y siègent. Il pourrait ainsi servir de lien entre les deux groupes d'État.

Le Canada devrait encourager la consultation entre les différents acteurs politiques aux pays pour formuler ses politiques de sanction. Cette concertation nationale permettrait d'élargir les horizons à tous les acteurs impliqués et aurait comme conséquence d'élaborer des politiques qui seraient en accord avec les points de vue de plus d'acteurs possibles.

5. Le problème des ressources

Selon certains participants, le Canada devrait participer beaucoup plus activement à la mise en oeuvre des sanctions. Toutefois, une telle approche nécessite l'injection de ressources additionnelles. Une augmentation des ressources attribuées aux Forces armées canadiennes permettrait au pays d'être plus actif lors des interventions entreprises sous l'égide Conseil de Sécurité. De même, des engagements financiers plus substantiels semblent nécessaires pour asseoir la crédibilité du Canada et témoigner de sa volonté d'aller au-delà d'une politique purement déclaratoire.

N.B. Cette proposition recoupe celle émise par certains participants de l'atelier 1a (recommandation no. 1).

Par ailleurs, le Canada doit poursuivre ses efforts en vue de la création d'une force d'intervention militaire relevant directement de l'ONU. Cette force permettrait à l'organisation d'être plus efficace lors de ses interventions et de mettre en oeuvre, de façon plus étanche, ses politiques de sanctions.